

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques | DEEE

Professionnels & Ménagers

EcoLogic

RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ
2016





Ecologic France
15 bis avenue du centre
78280 Guyancourt
T. : + 33 (0)1 30 57 79 09
contact@ecologic-france.com

www.ecologic-france.com

SOMMAIRE

ÉDITO

4

01

INTERVIEW

6

02

PRODUCTION : DE LA CONCEPTION
À LA MISE SUR LE MARCHÉ

8

03

LES CHIFFRES CLÉS
DE L'ANNÉE 2016

12

04

COLLECTE : DE LA PRÉVENTION
AU GESTE DE TRI

14

05

TRAITEMENT : TRAÇABILITÉ,
QUALITÉ ET AMÉLIORATION
CONTINUE DES OPÉRATIONS

18



ÉDITO



René-Louis Perrier
Président

2016 est une année remarquable pour Ecologic. On en retiendra en premier lieu la performance de collecte extraordinaire de 145 000 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) comparés aux 111 000 tonnes de 2015, ce qui représente une croissance de 30 %. Cette performance résulte de différents facteurs : le développement des canaux alternatifs qui s'appuie notamment sur la nouvelle loi obligeant les gestionnaires de DEEE, les prix matières exceptionnellement bas qui ont réorienté des flux vers les déchèteries et aussi de l'accélération conjoncturelle des ventes de téléviseurs à l'occasion d'un changement de norme TNT et d'évènements sportifs.

« Ecologic continue de s'inscrire dans l'économie circulaire »

Mais cette performance de collecte n'est pas sans contrepartie financière : les tonnes collectées au-delà du budget d'Ecologic ont toutes dues être financées par la contribution des producteurs et ce, d'autant plus que les prix matières très bas durant 2016 ne se sont redressés qu'à partir de novembre, induisant une recette matière diminuée. Afin de faire face, deux augmentations de barème ménager ont été soumises aux producteurs en avril et en octobre 2016 pour une mise en œuvre en juillet 2016 et mars 2017. Elles représentent à elles deux une augmentation de l'ordre de 40 %, ce qui est considérable mais entièrement justifié par les performances réalisées par la filière DEEE. Les producteurs ménagers ont compris ce contexte et ont renouvelé leur confiance en Ecologic qui enregistre donc 305 000 tonnes de mises sur le marché ménager et 41,5 millions d'euros de contributions en 2016, soit la meilleure performance de son existence.

2016 est aussi une année où Ecologic a renforcé son système de management de la qualité et de l'environnement. Une nouvelle organisation au service qualité a été mise en place afin de mieux gérer nos risques et non-conformités et afin d'accélérer l'optimisation

de nos processus. L'audit à mi-parcours COFRAC pour l'agrément pour les DEEE ménagers a été administré par EY en novembre et décembre 2016. Il ressort que 127 points de contrôle sont respectés, 12 ne sont pas respectés au jour de l'audit mais ont une perspective positive d'ici la fin de l'agrément. Seules deux sont à ce jour jugées non-conformes. Toutes les énergies d'Ecologic sont dirigées afin de respecter les engagements du cahier des charges de l'agrément.

Au 1^{er} janvier 2016, Ecologic a renouvelé son agrément pour les DEEE professionnels et opère un nouvel agrément portant que les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) de la cuisine professionnelle. Sur ces deux sujets, le développement d'Ecologic est conforme au cahier des charges. Dans le cas des DEEE professionnels, les collectes sont même largement au-delà des obligations.

Un autre fait notable pour 2016 est la forte progression des flux de déchets issus de canaux de l'ESS. En effet, Ecologic accompagne le développement rapide du réseau des ressourceries et développe activement ses relations avec les gestionnaires de déchets relevant de l'insertion ou du handicap.

Ecologic continue de s'inscrire dans l'économie circulaire : ses domaines d'approfondissement sont en amont le geste de tri et l'éco-conception et en aval les exutoires pour les matières premières issues de ses recyclages. Ces axes de développement stratégique s'appuient sur des collaborations avec le monde universitaire quand il s'agit de R&D et avec des partenaires européens et notamment sa filiale WEEElogic quand il s'agit des relations avec les producteurs et des débouchés des activités de recyclage.



« Favoriser le recyclage, c'est lutter contre le réchauffement climatique »



Jean-Philippe Carpentier
Président de FEDEREC



UN ACTEUR DU RECYCLAGE IMPLIQUÉ DANS LA FILIÈRE DEEE

FEDEREC est une fédération qui représente les professionnels du recyclage. Créée en 1945 et forte de 1 300 adhérents, c'est un acteur historique et majeur d'un secteur d'activité en pleine mutation. Concernant la filière DEEE, nous étions présents dès son lancement en 2006, et depuis huit ans, nous en sommes devenus un élément incontournable. Nous avons toujours su nous montrer disponible et force de proposition pour participer à son développement. Nous travaillons en relation directe avec les différentes parties prenantes, au premier rang desquelles les éco-organismes avec qui nous avons signé des conventions de partenariat.

En 2016, nous avons assuré la présidence du comité d'orientation opérationnel qui réunit éco-organismes et opérateurs. Au cours de cette présidence, nous avons publié une étude cofinancée par l'ADEME, l'OCAD3E et les autres fédérations professionnelles qui a permis de dresser le bilan de la filière DEEE afin d'en dégager les points forts et des pistes d'amélioration.

Les conventions signées avec les éco-organismes ont permis, d'une part, de ramener des gisements de DEEE dans la filière agréée pour en garantir la dépollution et une bonne traçabilité et, d'autre part, d'assurer aux opérateurs adhérents de FEDEREC une pérennité de leur activité économique. Aujourd'hui, les adhérents de FEDEREC représentent deux tiers du marché des récupérateurs.

Le rapprochement avec les éco-organismes s'est opéré dans le cadre de la mise en conformité avec la loi de transition énergétique de nos adhérents. Ces derniers ont fait de gros progrès dès la publication de la loi à l'été 2015 pour se hisser au niveau requis, entraînant ainsi un changement profond des pratiques et des mentalités. Alors qu'auparavant on récupérait les DEEE pour en valoriser de la matière, à présent on reprend les DEEE d'abord pour assurer une mission de dépollution avant de penser au recyclage. C'est l'une des évolutions majeures de notre métier qui s'inscrit de plus en plus dans l'économie circulaire.



TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire est un concept économique récent qui, pour la première fois, implique dans une approche volontaire et positive l'ensemble des acteurs de la société autour de la protection de l'environnement. Quand on raisonne économie circulaire, on agit irrémédiablement de manière inclusive. Le challenge est de trouver un équilibre entre tous et de dépasser certains a priori pour gagner ensemble et permettre la réindustrialisation de la France.

Auparavant, les metteurs sur le marché étaient très différenciés des utilisateurs de matériaux et nous n'avions alors que peu d'interaction avec les premiers. Ils sont pourtant directement intéressés au recyclage par le biais de la REP.

Aujourd'hui, nous voulons ramener la matière recyclée aux producteurs pour boucler la boucle et éviter la perte de valeur des ressources. Prenons l'exemple des plastiques issus des DEEE ou des emballages qui étaient recyclés dans d'autres applications comme le BTP : à présent, le gain en qualité sur les matières recyclées permet une réinjection dans un circuit de production pour une utilisation identique à la précédente.

Pour répondre concrètement à ces enjeux, FEDEREC met en place avec l'institut de l'Économie Circulaire le Centre d'Expertise du Recyclage qui a vocation de regrouper tous les acteurs de l'économie circulaire et à les mettre autour de la table sans clivage partisan pour faire émerger des nouvelles solutions.

CALCUL DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE

L'une des finalités de l'économie circulaire est de réduire l'impact environnemental des activités humaines. En cela, le recyclage génère des externalités positives concrètes et doit être encouragé. C'est aussi une opportunité fondamentale pour notre économie qui tend à s'affranchir du tout carbone.

FEDEREC vient de publier une étude réalisée avec l'ADEME sur ces bénéfices, qui démontre l'intérêt en termes d'économie d'énergie et d'émissions carbone d'utiliser des matières recyclées. Cette étude est associée à un logiciel qui permet de calculer ces impacts et ces économies. Accessible à nos adhérents et à ceux qui en feront la demande, nous souhaitons qu'il devienne un des outils de mesure de l'économie circulaire. Il faut savoir que les matières recyclées produites représentent 22 millions de tonnes d'émission de CO² évitées et 13 TW d'économie d'énergie, soit l'équivalent de 5 % des émissions carbone françaises et de 18 réacteurs nucléaires. C'est considérable. Prendre des mesures qui favorisent le recyclage, c'est donc lutter contre le réchauffement climatique.

Interview réalisée en juin 2017.



02

PRODUCTION : DE LA CONCEPTION À LA MISE SUR LE MARCHÉ

Trois
agrément
d'État

MONTANT DES CONTRIBUTIONS

44
millions d'euros
en 2016

DEEE ménagers	1625
DEEE pro	350
DEA pro	23

NOMBRE D'ADHÉRENTS PAR TYPE D'AGRÉMENT

Équipements Électriques et Électroniques ménagers	304 387 tonnes
Équipements Électriques et Électroniques pro	86 622 tonnes
Éléments d'Ameublement pro	3 942 tonnes

Les filières de recyclage des équipements électriques et électroniques et des éléments d'ameublement pour lesquelles Ecologic est agréé, reposent sur l'implication et le financement des producteurs (fabricants, importateurs...) comme le veut la réglementation environnementale. En tant que premiers metteurs sur le marché français, ils doivent fournir à leurs clients un service de recyclage de leurs produits. En France, de nombreux producteurs ont choisi d'assurer cette obligation en adhérant à Ecologic.

Ecologic a donc pour mission de mettre en place pour ses producteurs-adhérents un système de collecte et de traitement de déchets financé par la contribution environnementale, mais aussi de les inciter à s'engager dans l'économie circulaire afin de réduire en amont l'impact environnementale de leurs produits et services.



TONNAGES MIS SUR LE MARCHÉ ET PAR TYPE D'AGRÉMENT



WEEEllogic
European Solutions for WEEE Compliance

3 QUESTIONS à
Romain Letenneur,
Directeur Général
de WEEEllogic

VALO RESTO PRO® UN DISPOSITIF UNIQUE POUR LA GESTION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES

Créé à l'initiative du SYNEG, le dispositif VALO RESTO PRO® vise deux objectifs complémentaires. Le premier, d'une part, proposer aux acteurs fabricants, installateurs et utilisateurs de la filière « cuisine professionnelle et métiers de bouche », un guichet unique de collecte et de recyclage des équipements et éléments de cuisine en fin de vie. Et, le second est de promouvoir un label d'identification collectif qui soit reconnu comme l'engagement de toute une filière en faveur de la préservation de l'environnement, et la garantie de la conformité des acteurs concernés à la réglementation en vigueur. En novembre 2016, Ecologic et le Syneg ont remis lors du salon Equip'Hotel à Paris les 1^{er} trophées VALO RESTO PRO® aux acteurs de la cuisine professionnelle qui se sont particulièrement illustrés par leurs performances de collecte ou leurs actions de communication en faveur du dispositif.

UN RÉSEAU EUROPÉEN QUI S'ÉTEND

WEEEllogic, la filiale européenne d'Ecologic et de la société allemande de conseil en conformité réglementaire 1cc, a enregistré les adhésions de AMB3E au Portugal, ERA en Autriche et Cobat en Italie. Grâce à ce réseau de partenaires, WEEEllogic, guichet unique européen pour les DEEE, les batteries et les emballages, est à même de fournir un service de mise en conformité aux réglementations REP et de recyclage pour les entreprises dans chaque état de l'UE.

Qui est WEEEllogic ?

WEEEllogic est un hub européen pour la mise en conformité et le recyclage en Europe dédié aux TPE, PME et sociétés européennes et étrangères. La société propose ses services de gestion des obligations en matière de DEEE, de piles et accumulateurs, et d'emballages. Il s'agit de répondre aux obligations fixées par la directive DEEE (directive WEEE), la directive batteries et la directive emballages.

Les services proposés sont variés : études réglementaires et recommandations juridiques vis-à-vis des contrats commerciaux en lien avec les sujets environnementaux, enregistrement, conformité, déclarations, collecte et recyclage, le tout sous forme de « guichet unique européen ». WEEEllogic simplifie et centralise toutes les démarches requises pour commercialiser les équipements.

Quelles sont les enjeux européens du développement des filières REP ?

À l'heure actuelle, les démarches de conformité requises dans les différents pays tendent vers un même objectif, et force est de constater que ces formalités sont différentes d'un pays à l'autre et souffrent d'un manque d'harmonisation pour les sociétés concernées par ces réglementations sur la fin de vie. WEEEllogic a pour mission de simplifier ces démarches, de les centraliser et les rendre accessible au plus grand nombre.

Quels sont les projets de Weeelogic pour 2017/2018 ?

Fin juillet 2017, la société fête ses 4 ans. Nous avons lancé un blog (news.weeelogic.com) l'an dernier afin d'apporter des informations gratuites à nos clients et contacts. Nous avons également diffusé gratuitement des fiches pays DEEE et des fiches pays batteries. WEEEllogic étend son réseau de partenaires afin d'étoffer ses relations privilégiées tout en conservant son indépendance. Nous développons également des solutions en phase avec les projets d'économie circulaire des sociétés et de nos partenaires.

www.weeelogic.com



DES NOUVEAUX BARÈMES CO-CONSTRUITS

Afin de s'adapter au contexte économique et réglementaire et surtout de répondre à la croissance importante de la collecte et du traitement des DEEE en 2016, Ecologic a fait évoluer son barème DEEE ménagers. Dans une démarche collaborative, Ecologic a voulu inclure ses adhérents dans le projet qui a conduit à la construction de ce nouveau barème, mené de mai à septembre en trois phases :

- Enquête préliminaire (satisfaction, revendication, typologie des adhérents et de leurs produits),
- Groupes de travail (par secteur d'activité),
- Présentation de la nouvelle structure du barème.

Ce projet a permis de présenter avec pédagogie les enjeux de la filière aux producteurs et d'affirmer avec eux leur rôle prépondérant dans la REP DEEE.

PÉRIMÈTRE D'AGRÈMENT ÉLARGI

Au 1^{er} janvier 2016, Ecologic a vu son périmètre d'agrément élargi. Précédemment réagrégé pour la gestion des DEEE ménagers en 2015, Ecologic a répondu au cours de cette même année aux cahiers des charges d'agrément des DEEE pro et des DEA pro. Ecologic a ainsi obtenu des agréments pour ces filières (tous sauf pour les catégories 5, 8, 9 et 11 en ce qui concerne les DEEE pro et uniquement pour la cuisine professionnelle en ce qui concerne les DEA pro). Pour ces deux demandes d'agrément, Ecologic a opté pour une approche par secteur d'activité et non plus uniquement par catégorie, dans un souci d'économie d'échelle et de gain environnemental.

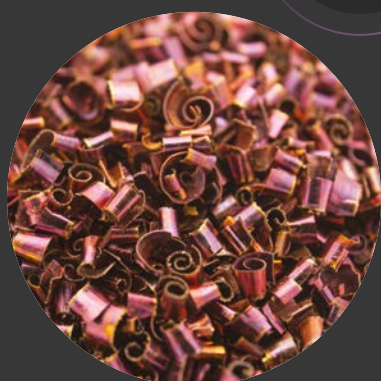
MOBILISER LES ADHÉRENTS POUR LA COMMUNICATION FILIÈRE

En plus de prendre en charge leur responsabilité réglementaire, Ecologic soutient ses adhérents dans leur communication pour faire connaître leur engagement dans le recyclage. En 2016, Ecologic a par exemple réalisé une campagne de communication digitale avec Admea durant la Semaine Européenne du Développement Durable et a assuré la tenue d'un stand sur le salon de son adhérent Fujitsu.



03

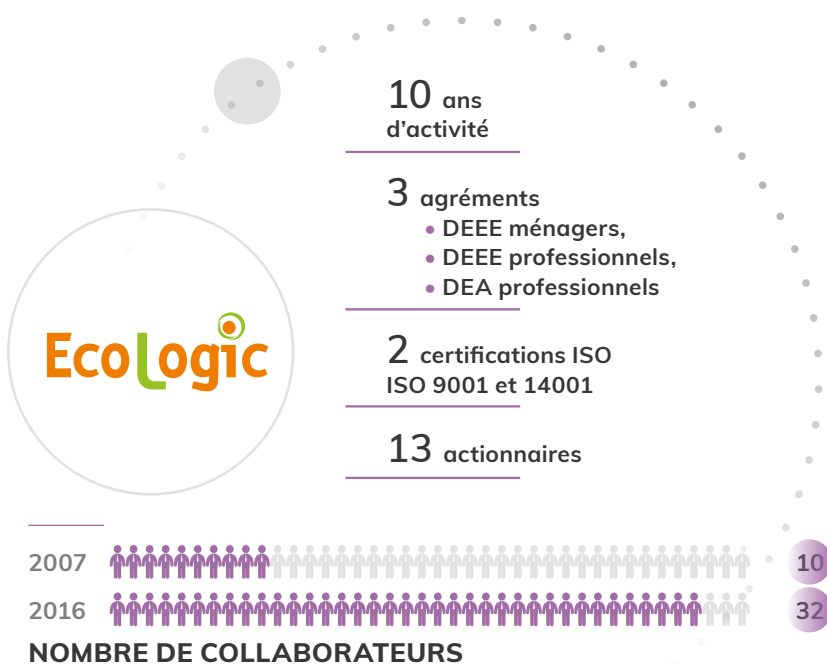
LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2016



4 722 points d'enlèvement en 2016

763 000 tonnes cumulées depuis 2007

52 % de taux de retour en 2016



MISES SUR LE MARCHÉ



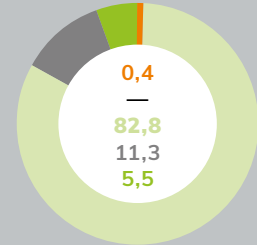
COLLECTE



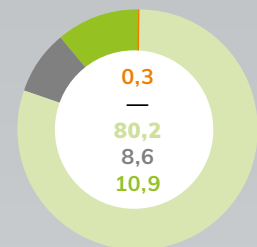


TRAITEMENT

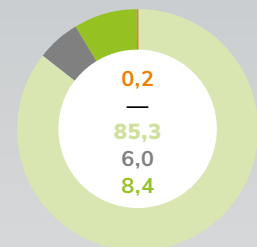
TAUX DE VALORISATION DES DEEE MÉNAGERS (en pourcentage)



GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID
20 355 tonnes traitées

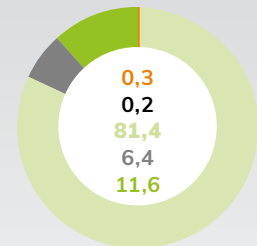


GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID
35 205 tonnes traitées



ÉCRANS

27 033 tonnes traitées

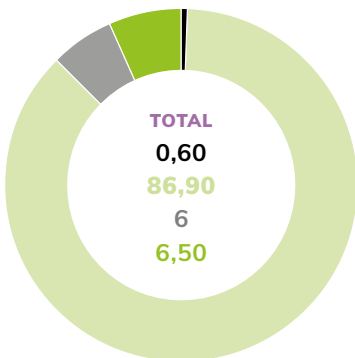


PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

54 909 tonnes traitées

- Réemploi
- Réutilisation de pièces
- Recyclage
- Valorisation énergétique
- Élimination

TAUX DE VALORISATION DES DEEE PROFESSIONNELS (en pourcentage)



04

COLLECTE : DE LA PRÉVENTION AU GESTE DE TRI

1 355

déchèteries présentes
sur le territoire de nos
265 collectivités
partenaires

3 685

points de collecte
en distribution

116

points de collecte ESS

1223

points de collecte Pro

144 931

Tonnes collectées
de DEEE Ménagers

19 421

Tonnes collectées
de DEEE Pro

195

tonnes collectées
de DEA

Vue la multiplication des appareils électriques devenus indispensables à nos vies ainsi que leur fort impact environnemental global, Ecologic se mobilise pour une consommation responsable où le geste de tri est l'aboutissement d'un processus qui vise d'abord à prévenir la création de déchets en favorisant l'allongement de la durée de vie et le réemploi, et ensuite à éviter l'abandon hors filière de produits potentiellement polluants et valorisables en proposant un réseau et un système de collectes de proximité, sécurisé et efficace.

CATASTROPHES NATURELLES : GÉRER LA CRISE ET PROPOSER DES SOLUTIONS D'URGENCE

En juin 2016, les bassins de la Seine, de la Marne et de la Loire ont été durement touchés par des inondations qui ont engendré beaucoup de dégâts et donc généré des déchets. Ecologic a anticipé avec ses opérateurs les besoins accrus en matière de gestion des DEEE sur les territoires touchés.

Un message spécifique a été affiché sur l'interface dédiée aux opérations et les réseaux sociaux afin d'inviter les collectivités les plus impactées à se faire connaître pour leur proposer les solutions requises.



DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DEEE DANS LES DROM

En tant qu'éco-organisme, Ecologic apporte un service de collecte et de traitement des déchets sur tout le territoire national. Ecologic opère en métropole et dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). Distants en moyenne de 7 500 km de la métropole, les DROM constituent de véritables défis logistiques pour le développement des filières REP.

Ecologic est particulièrement impliqué sur ces territoires aux performances diverses (la Guadeloupe recycle 9 kg/an/hab. de DEEE quand Mayotte en est à 0,4 kg/an/hab.).

En 2016, Ecologic a mené une mission de prospection et de prévention à la Réunion et à Mayotte organisée avec l'ensemble des acteurs locaux et a participé à la mise en place d'un centre de traitement en Guadeloupe, à même de traiter tous les flux de DEEE, inauguré en octobre.

OPÉRATIONS DE COLLECTE DE PROXIMITÉ MENÉES EN 2016

Des évènements de collecte au cœur des centres-villes, c'est ce que propose Ecologic aux collectivités locales avec un double objectif : mener une sensibilisation accrue des citoyens à la réduction des déchets et au geste de tri sur le terrain et faire progresser la collecte des DEEE en zone urbaine. Historiquement faible du fait de problématiques liées à la densité et à la mobilité, la collecte en milieu urbain est un enjeu majeur pour la filière DEEE. Il s'agit à la fois d'améliorer la propreté des espaces publics et de limiter les risques environnementaux et sanitaires liés aux pillages, en proposant des solutions de proximité.

Ces collectes sont organisées presque exclusivement en partenariat avec des acteurs de l'ESS afin de privilégier le réemploi des appareils encore en état de fonctionner. Les riverains sont prévenus plusieurs jours à l'avance par une distribution de flyers, ce qui permet d'assurer le succès de ces opérations. Pour les promouvoir, Ecologic mène en parallèle sur les réseaux sociaux une campagne incitative dénommée #LeBonTri.



107 opérations
de collecte de
proximité menées
en 2016





99

Nombre d'appareils
électriques présents
dans chaque foyer



Recycler c'est aider
Nous sommes responsables et solidaires
AFM TÉLÉTHON Ecologic

**RECYCLER,
C'EST AIDER
LA RECHERCHE
MÉDICALE**

Dans le cadre de son partenariat avec l'AFM Téléthon, Ecologic a créé l'opération de collecte « Recycler, c'est Aider ». Depuis cinq ans maintenant, de septembre à fin décembre, les collectes en entreprise des unités centrales ou des serveurs informatiques génèrent une cagnotte versée par Ecologic au Téléthon. En 2016, 23 160 euros ont été collectés en faveur de la recherche médicale, dont 4 600 euros par la ressourcerie l'Abri à Val-de-Reuil (27) qui a déployé l'opération localement auprès des entreprises et des collectivités de l'Eure.

LA COLLECTE DES MOBILES : UN ENJEU MAJEUR

Les téléphones mobiles ne sont pas des appareils électriques comme les autres. Du fait de leur forte valeur marchande et affective, ils sont très difficiles à capter par la filière lorsqu'ils sont usagés. Ils contiennent des métaux précieux et il n'est pas rare que, bien que remplacés plusieurs fois, les vieux modèles dorment encore dans nos tiroirs. Soucieux de la conception et du devenir de ces appareils, Ecologic a été auditionné par le sénat en juillet 2016, dans le cadre d'une mission parlementaire ayant aboutie à la publication d'un rapport détaillant 27 propositions portant sur l'ensemble du cycle de vie des mobiles. Ecologic compte parmi ses adhérents plusieurs producteurs de téléphones.

Pour mieux connaître les appareils électriques présents dans nos foyers et adapter le recyclage aux habitudes des français, la filière DEEE a commandé avec le soutien de l'ADEME et des pouvoirs publics une étude auprès d'IPSOS qui a révélé que chaque foyer possède près d'une centaine d'équipements électriques et électroniques. L'enquête a pu déterminer avec précision les types d'appareils que nous possédons, leurs lieux de présence et d'utilisation, leur âge... La filière a pu également constater des disparités régionales dans les modes de consommation !

En fonction de tous ces résultats, Ecologic compte adapter sa communication et même son dispositif de collecte. En 2017, une étude similaire sera menée auprès des entreprises.





05

TRAITEMENT : TRAÇABILITÉ, QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE DES OPÉRATIONS

137 501

tonnes de DEEE ménagers traités

- 82 % de recyclage
- 90 % de valorisation
- 18 % de polluants sécurisés

70

sites de traitement DEEE
ménagers et assimilés audités
en 2016

3 742

opérations réalisées
sur e-dechet.com

75

sites de traitement ménagers
et assimilés sous contrat
en 2016

22

sites de traitement
pour les DEEE professionnels

Ecologic assure aux producteurs, aux détenteurs de déchets et garantit aux pouvoirs publics que les déchets qui lui sont confiés feront l'objet d'un traitement adapté. En premier lieu, Ecologic respecte la hiérarchie des modes de traitement qui consiste à réduire les déchets quand on peut et recycler quand on doit en privilégiant le réemploi et la réutilisation. En dernier recours, Ecologic veille à ce que les déchets gérés dans le cadre de la filière soient correctement dépollués avant d'être valorisés. Pour ce faire, Ecologic sélectionne des prestataires de traitement, les contrôle via des audits réguliers et les incite à se développer et innover pour améliorer les performances du recyclage.

RÉEMPLOI ET RÉUTILISATION DES DEEE PRO

Ecologic accompagne des grands comptes privés publics (Pole Emploi, SNCF, BPCE) dans la mise en place de solutions pérennes, favorisant d'une part la réutilisation de leurs équipements, et leurs partenaires existants issus de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, l'entreprise ne change pas son mode opératoire, et bénéficie d'une solution garantie par un éco-organisme. En effet, Ecologic a développé des audits permettant de valider les procédés de réutilisation et préparation à la réutilisation.

REFONTE DES SYSTÈMES D'INFORMATION D'ECOLOGIC POUR INTÉGRER LES DEEE & DEA PRO

Ecologic est doté d'un extranet dédié à la commande et au suivi des opérations. Tout au long de l'année, Ecologic a mené un projet visant à intégrer le pilotage des opérations pour les DEEE&DEA pro à son extranet. A présent, les commandes issues du site e-dechet et la gestion globale des opérations sont pilotées depuis un seul et même outil.

ISO 9001 ET 14001 : RENOUVELLEMENT DES CERTIFICATIONS

Ecologic a adopté dès sa création une politique qualité et environnement forte et volontaire. Dix ans après ses premières certifications ISO 9001 et 14001, ces deux notions sont plus que jamais au centre des préoccupations de l'éco-organisme. En 2016, une responsable Q&E a été nommée sous l'autorité directe du président et sous son mandat, les certifications ISO ont été renouvelées selon les nouvelles version des normes.



3 QUESTIONS à Sandrine Siméon, Responsable du pôle développement du réseau



PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU DES RESSOURCERIES

En 2015, Ecologic et le Réseau des Ressourceries ont signé une convention de partenariat pour la collecte, le réemploi & réutilisation et le traitement des DEEE. En 2016, 55 ressourceries ont adhéré au dispositif ce qui a permis de collecter près de 1 000 tonnes, dont 350 ont pu être réutilisées.



Qu'est ce que le Réseau des Ressourceries ?

Le Réseau des Ressourceries est le collectif des entreprises d'économie sociale actives dans les éco-activités en lien avec la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources. Il agit pour assurer le développement et la professionnalisation de ses membres en améliorant leur visibilité et leur cohésion, en les représentant auprès des instances extérieures, en encourageant des collaborations avec les différents acteurs de la vie socio-économique et en les mobilisant autour de valeurs communes. Le Réseau des Ressourceries fédère ses adhérents autour des filières à REP notamment la filière des DEEE. À noter que les Ressourceries collectent près de 2 500 tonnes de DEEE par an.

Quels bénéfices mutuels pour le partenariat Ecologic/Réseau des Ressourceries ?

L'intérêt pour notre réseau d'être partenaire des éco-organismes est de permettre aux Ressourceries d'être intégrées aux filières et reconnues, aussi bien sur le gisement ménager que professionnel, en tant que dispositif de collecte de proximité, filière de traitement par réutilisation et acteur de la communication et de la sensibilisation. Elles pourront notamment bénéficier de gisement de qualité, avoir accès à la reprise de leurs déchets et être soutenues financièrement pour leur participation au dispositif. Pour l'éco-organisme, l'intérêt est de conventionner avec un réseau reconnu et structuré lui permettant de soutenir le développement des activités de réutilisation des Ressourceries, 1^{er} dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets et l'économie sociale et solidaire.

Quels sont vos travaux en cours et vos perspectives ou projets pour les années à venir ?

Le principal enjeu de la filière des DEEE est de faire face à l'importante baisse de qualité des EEE ménagers. Celle-ci compromet la survie de l'activité de réparation. Les actions de la filière DEEE se sont articulées autour de la thématique de l'accès aux gisements de qualité et des travaux avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) dans le cadre du Plan National de Prévention (2014-2020) : obsolescence, garantie, accès aux pièces détachées. Le Réseau des Ressourceries participe à ces travaux.

Le Réseau des Ressourceries est partenaire d'un projet européen Interreg RE C² : « Centre économique transfrontalier de valorisation et de développement des circuits courts en réutilisation de matières ». L'ambition du projet est de structurer une filière de réutilisation des matériaux par le recours aux circuits courts pour valoriser les ressources et savoir-faire locaux.



DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS MULTICRITÈRES

La mesure de la performance est fondamentale pour améliorer la filière. En collaboration avec les opérateurs et avec le monde de la recherche, Ecologic s'engage pour un meilleur recyclage.

Depuis 2016, Ecologic soutient une thèse de doctorat au laboratoire I2M (Institut de Mécanique et d'Ingénierie) à l'ENSAM à Bordeaux, en partenariat avec le CNRS. Le sujet proposé vise à développer des indicateurs pour le pilotage de la filière DEEE.

Ces indicateurs sont multi-dimensions : environnementale, technique, économique, sociale. Dans le cadre de ces travaux, il s'agira de définir les composantes les plus pertinentes pour ces indicateurs, de les quantifier et de les combiner, pour en faire un outil d'aide à la décision.

78 SITES DE TRAITEMENT POUR LES DEEE SOUS CONTRAT

Ecologic propose à ses opérateurs des contrats de trois ans. Ils sont sélectionnés sur la bases de critères environnementaux, sociaux, de qualité et économiques.

En 2016, a eu lieu l'appel d'offre pour le renouvellement des opérateurs de DEEE ménagers. 14 nouveaux sites font leur apparition. 90 % des flux sont traités en France, les 10 % restants dans des pays frontaliers membres de l'UE.

Tous les opérateurs retenus se sont engagés à atteindre les taux de recyclage et de valorisation exigés par le cahier des charges des éco-organismes. Pour assurer la traçabilité et le contrôle des opérateurs, en particulier pour la mise en place du standard WEEELABEX, Ecologic a augmenté de plus de 20 % son budget consacré aux audits des sites, réalisés par des cabinets externes.





EcoLogic



www.ecologic-france.com



Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.